



ITI FEDER

EN
BREF

Usages numériques
Énergies renouvelables
Réhabilitation énergétique habitat social
Mobilités durables

PROJETS ÉLIGIBLES

L'ITI FEDER - Investissement territorial intégré Fonds européen de développement économique et régional - soutient des projets situés hors Brest métropole (qui a son propre ITI) et qui s'incrivent dans l'une des 4 fiches actions suivantes :

FICHE ACTION I.2.1 : FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES ET CULTURE NUMÉRIQUES

L'ITI FEDER favorise le développement de la société numérique en Pays de Brest. Seront ainsi accompagnées les actions visant :

- Une plus grande appropriation des pratiques du numérique dans la vie quotidienne des citoyens et des entreprises : actions de numérisation de fonds et de valorisation, actions de renforcement de l'accessibilité des outils et services TIC, développement de nouveaux services et outils
- et/ou une plus grande appropriation des pratiques du numérique dans les pratiques des professionnels, afin d'améliorer les services rendus aux citoyens et entreprises : e-santé et télémédecine, transport, tourisme
- et/ou le développement de nouvelles mutualisations : plate-formes de services numériques mutualisés, plate-forme de partage ou de stockage de données, développement de l'e-éducation et plate-formes numériques de la connaissance, lieux mutualisés

FICHE ACTION 3.1.1 : SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Investissements, études, diagnostics, actions collectives, dont opérations exemplaires, animation, actions de sensibilisation, de formation et de communication afin d'accompagner le développement :

- prioritairement, de parcs industriels pilotes et d'essais en particulier dans le domaine des énergies marines renouvelables et de la conversion-stockage de l'électricité renouvelable
- dans le domaine de la méthanisation dans le cadre de projets dits d'échelle « industrielle », de projets innovants ou collectifs ou intégrés dans des boucles énergétiques locales
- de la conversion de la « biomasse énergies »
- de la production et de stockage d'énergies renouvelables, et de systèmes énergétiques intelligents mis en œuvre dans le cadre d'une gestion énergétique intégrée à l'échelle des besoins énergétiques d'un territoire

FICHE ACTION 3.2.1 : RÉHABILITER LE PARC DE LOGEMENT SOCIAL

Soutien aux investissements, pour des programmes de réhabilitation énergétique pour le parc de logement social

FICHE ACTION 3.3.1 : SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE L'INTER ET DE LA MULTI-MODALITÉ

- Projets de PEM (Pôle d'Échanges Multimodal) visant à :
 - reconfigurer le bâtiment voyageurs (accueil, attente, ventes, services, information...) pour faire face au développement de fréquentation attendu, garantir aux usagers une offre de services adaptée à leurs nouvelles attentes et renforcer ainsi l'attractivité des transports collectifs
 - améliorer les accès à la gare par des ouvrages adaptés (passerelles, etc...), et en particulier l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite
 - développer l'inter-modalité par la mise en place de services aux voyageurs multimodaux, par exemple information multimodale en temps réel, guichets de vente partagés et multimodaux, fonctions d'accueil élargies (tourisme, tourisme d'affaires, ...), etc
- Projets (études et travaux) de TCSP qui contribuent aux objectifs d'inter-modalité sur le territoire régional
- Projets innovants en matière de mobilité, par exemple :
 - le développement de systèmes alternatifs de transport de personnes ; ce dispositif pourrait par exemple concerner des pôles multimodaux liés aux gares TER ou aux arrêts principaux des lignes routières régionales
 - les actions qui participent à la mise en oeuvre du Plan Véhicule Vert Bretagne et qui se traduisent par des actions partenariales accompagnant le développement de la mobilité décarbonée sur le territoire, par exemple dans le domaine de l'auto-partage ou encore en favorisant l'implantation de systèmes de recharge, et la diffusion de nouveaux services

Intégralité des fiches actions disponibles sur «www.pays-de-brest.fr - Rubrique «Contrat de partenariat»

CRITÈRES DE SÉLECTION

Spécifiques à chacune des fiches actions.

Fiches téléchargeables sur le site du Pays de Brest, rubrique « Contrat de partenariat » puis « FEDER ».

MODALITÉS DE FINANCEMENT



Taux d'intervention maximum : 50%

POINTS DE VIGILANCE

- Les opérations ne doivent pas être achevées (intégralement payées avant le dépôt de la demande au Pays).
- Le versement des subventions européennes intervient une fois le projet réalisé, toutes les factures acquittées et après le versement des subventions des autres cofinanceurs.

VOTRE CONTACT AU PAYS DE BREST

- Mickaèle LE BARS

02 98 00 62 34

mickaële.le-bars@pays-de-brest.fr

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage
en Bretagne

Avec le Fonds européen
de développement régional



Pays de Brest
PÔLE MÉTROPOLITAIN





LEADER

EN
BREF

| Économie rurale

SPÉCIFICITÉS LEADER

- DISPOSITIF DÉDIÉ AUX ZONES RURALES : BREST MÉTROPOLITAIN EST EXCLUE DU PÉRIMÈTRE D'ÉLIGIBILITÉ (EXCEPTÉ GUILERS)

- LABORATOIRE D'EXPÉRIMENTATION DU PAYS DE BREST, LE FOND LEADER ACCOMPAGNE DES ACTIONS PILOTES ET COLLECTIVES SUR LE TERRITOIRE

PROJETS ÉLIGIBLES

LEADER - Liaisons entre actions de développement de l'économie rurale - Soutien économique des projets en faveur du développement et de la promotion des activités économiques du territoire



FICHE ACTION 1 : VERS UN PARCOURS ENTREPRENEURIAL INNOVANT

- Nouveaux outils de valorisation et de promotion des métiers, des talents et des compétences spécifiques au territoire
- Actions expérimentales et/ou collectives visant à transmettre et à valoriser « la culture d'entreprendre »
- Outils innovants favorisant la détection de besoins non couverts du tissu économique, l'émergence et la mise en marché d'activités nouvelles
- Actions pilotes et/ou collectives favorisant l'adéquation entre les compétences et les besoins des entreprises
- Promotion et accompagnement des modèles entrepreneuriaux « alternatifs »
- Création et animation d'espaces de travail partagés ou adaptés à l'évolution des pratiques entrepreneuriales
- Soutien aux initiatives de valorisation des outils collectifs et de fonctionnement collaboratif (ou novateur dans la pratique des activités)
- Outils de gestion, de pilotage et de promotion en matière de foncier économique



FICHE ACTION 2 : VERS DES MODES DE PRODUCTION DURABLES ET DE QUALITÉ

- Organisation, structuration et promotion des circuits courts et de la vente directe et/ou de proximité pour développer l'offre de produits locaux de qualité
- Actions en faveur de nouveaux modes de production, de transformation, de commercialisation et de consommation

- Actions de recherche et d'expérimentation sur de nouvelles productions
- Soutien aux dispositifs favorisant le maintien des exploitations agricoles et maritimes dans les espaces soumis à de fortes pressions foncières
- Accompagnement à l'installation et à la transmission des activités agricoles et maritimes



FICHE ACTION 3 : VERS UNE VALORISATION PARTAGÉE DE NOS SPÉCIFICITÉS

- Projets de communication partagés et/ou singuliers visant à promouvoir la qualité et les particularités de nos atouts économiques et touristiques
- Accompagnement à la création et au développement de produits, services touristiques innovants et de qualité
- Soutien aux actions innovantes de valorisation et de compréhension des patrimoines locaux ayant un impact touristique
- Accompagnement des professionnels pour mener des actions de découverte de leurs savoir-faire et de leurs produits



FICHE ACTION 4 : VERS UNE APPROPRIATION DES OPPORTUNITÉS ÉCONOMIQUES OFFERTES PAR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

- Animation territoriale des politiques énergétiques et écologiques auprès des acteurs du développement économique
- Projets mutualisés d'information et d'accompagnement des habitants souhaitant engager une rénovation thermique de leur logement
- Appui à l'organisation de filières valorisant les ressources naturelles locales
- Accompagnement des entreprises vers une mutation de leurs activités induites par la transition énergétique écologique
- Actions complémentaires aux dispositifs existants sur les politiques de l'eau
- Actions innovantes permettant de faciliter et de développer la mobilité durable
- Dispositifs développant l'économie du réemploi et du recyclage sur le territoire

COOPÉRATION

Leader accompagne des projets communs entre partenaires de deux territoires distincts, en France ou au sein de l'Union Européenne. Les projets retenus devront s'inscrire dans l'une des 4 fiches actions ci-dessus.

Intégralité des fiches actions disponibles sur «www.pays-de-brest.fr - Rubrique «Contrat de partenariat»

CRITÈRES DE SÉLECTION

Innovation :

- Caractère fédérateur du projet
- Approche novatrice ou expérimentale du projet

Intégration des démarches de développement durable

MODALITÉS DE FINANCEMENT

- 20% minimum d'autofinancement
- Porteurs publics : 80% d'aide LEADER
- Porteurs privés : jusqu'à 80% d'aides publiques (dont 80% LEADER et 20% d'aides publiques nationales obligatoires)
- Plancher de subvention LEADER : 5 000 €
- Plafond de subvention LEADER : 75 000 €

POINTS DE VIGILANCE

- Les dépenses engagées avant la réception de votre demande par le Pays, ne seront pas éligibles
- Rechercher un cofinancement public national (Etat, Région, Département, EPCI, Communes...)
- Disposer d'une trésorerie permettant de financer le projet : le versement des subventions s'effectue sur factures acquittées

VOTRE CONTACT AU PAYS DE BREST

- Luce DEMANGEON

☎ 02 98 00 62 37

✉ luce.demangeon@pays-de-brest.fr

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage
en Bretagne



Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales



Pays de Brest
PÔLE MÉTROPOLITAIN





DLAL FEAMP

EN
BREF

| Pêche & Aquaculture

PROJETS ÉLIGIBLES

le DLAL FEAMP - Développement local mené par les acteurs locaux Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche - soutient les projets collectifs et innovants visant à développer et promouvoir les filières pêche et aquaculture. La stratégie du Pays de Brest se décline en 6 fiches actions



FICHE ACTION 1 : DÉVELOPPER LA COHABITATION DES USAGES DU LITTORAL POUR UNE MEILLEURE INTÉGRATION SPATIALE DES ACTIVITÉS

- Initiatives locales de concertation et outils favorisant une gestion équilibrée entre les différents usages des espaces littoraux
- Actions collectives et/ou pilotes visant à étudier et à accompagner des projets d'installation et d'aménagement durables des activités halieutiques sur les espaces à terre et en mer



FICHE ACTION 2 : CONSTRUIRE UNE CONNAISSANCE PARTAGÉE POUR DÉVELOPPER DES PRATIQUES DURABLES

- Actions et outils visant à développer une connaissance partagée entre professionnels et chercheurs sur l'évaluation, le suivi de la biomasse et la gestion des prélèvements des ressources
- Actions collectives et/ou pilotes permettant le maintien et le développement de pratiques de pêche et d'aquaculture éco-responsables sur le territoire



FICHE ACTION 3 : FAVORISER L'ACCÈS AUX MÉTIERS ET ACCOMPAGNER LES JEUNES VERS LA DÉCOUVERTE DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE

- Actions collectives et/ou pilotes visant à promouvoir, orienter vers les métiers de la pêche et de l'aquaculture et répondre aux besoins en compétences non couverts sur le territoire
- Actions de médiation et d'éducation aux activités de la pêche et d'aquaculture à destination des jeunes
- Actions collectives et /ou pilotes visant à accompagner l'installation des professionnels et la transmission des activités



FICHE ACTION 4 : DÉVELOPPER UNE OFFRE TOURISTIQUE DURABLE BASÉE SUR LES ACTIVITÉS, PRODUITS ET ÉQUIPEMENTS MARITIMES EN COHÉRENCE AVEC LA DESTINATION BREST TERRES OCÉANES

- Accompagnement des professionnels pour mener des actions de découverte de leurs savoir-faire
- Création de produits et services touristiques innovants et de qualité associant les professionnels
- Soutien à la mise en réseau des héritages maritimes et des structures muséographiques dédiés aux activités de pêche et d'aquaculture
- Projets de communication et d'animation pilotes visant à promouvoir nos activités de pêche et d'aquaculture



FICHE ACTION 5 : DÉVELOPPER ET PROMOUVOIR LA CONSOMMATION, L'ACHAT ET L'APPROVISIONNEMENT LOCAL DES PRODUITS ISSUS DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE

- Actions collectives et/ou pilotes visant à organiser et structurer la vente directe et/ou de proximité pour les pêcheurs et les aquaculteurs
- Démarches collectives de marketing et de différenciation des productions locales certifiant leur qualité, leur origine géographique ou leur mode de production durable et ciblant en priorité les consommateurs et les restaurateurs
- Outils favorisant la découverte du goût et/ou la promotion des produits locaux de la mer auprès de la population et des restaurateurs



FICHE ACTION 6 : ACCOMPAGNER LES ACTIVITÉS VERS UNE DIVERSIFICATION DE LEUR PRODUCTION ET UN FONCTIONNEMENT COLLABORATIF

- Organisations collectives de production, de transformation, de stockage ou de conditionnement pour améliorer la qualité et augmenter la valeur ajoutée des produits
- Démarches d'économie circulaire visant à limiter l'impact environnemental des activités de pêche et d'aquaculture
- Mise en relation des établissements de recherche appliquée et des entreprises de pêche et d'aquaculture pour développer de nouvelles opportunités économiques
- Actions collectives et/ou pilotes visant à cultiver de nouvelles espèces et/ou développer de nouvelles techniques de production

COOPÉRATION

DLAL FEAMP accompagne des projets communs entre partenaires de deux territoires distincts, en France ou au sein de l'Union Européenne. Les projets retenus devront s'inscrire dans l'une des 6 fiches actions ci-dessus.

Intégralité des fiches actions disponibles sur «www.pays-de-brest.fr - Rubrique «Contrat de partenariat»

CRITÈRES DE SÉLECTION

- Innovation et partenariat
- Accès public aux résultats de l'opération
- Impact environnemental
- Impact sur l'emploi
- Implication des professionnels

MODALITÉS DE FINANCEMENT



- 20% minimum d'autofinancement
- 40% maximum d'aide DLAL FEAMP :
 - Plancher de subvention : 2 500 €
 - Plafond de subvention : 75 000 €
- 40% de contreparties publiques nationales obligatoires

POINTS DE VIGILANCE

- Rechercher un cofinancement public national (Etat, Région, Département, EPCI, Communes...)
- Disposer d'une trésorerie permettant de financer le projet : le versement des subventions s'effectue sur factures acquittées

VOTRE CONTACT AU PAYS DE BREST

- Luce DEMANGEON
- ☎ 02 98 00 62 37
- ✉ luce.demangeon@pays-de-brest.fr

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage en Bretagne / Avec le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche



Pays de Brest
PÔLE MÉTROPOLITAIN





CRÉDITS RÉGIONNAUX

EN
BREF

Attractivité
Filières économiques
Aménagement durable

PROJETS ÉLIGIBLES

Les crédits régionaux ciblent les projets répondant aux 3 priorités de développement du Pays de Brest, déclinées en 10 fiches actions et un axe « Services collectifs essentiels »



PRIORITÉ 1 : RENOUVELER ET RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU PAYS DE BREST

- Fiche action 1.1 : Soutien aux équipements structurants du Pays de Brest
- Fiche action 1.2 : Soutien aux sites et équipements touristiques structurants de la destination Brest terres océanes
- Fiche action 1.3 : Soutien aux actions de promotion, de communication du territoire et aux stratégies et actions partagées



PRIORITÉ 2 : DÉVELOPPER LES FILIÈRES D'AVENIR ET LA DYNAMIQUE ENTREPRENEURIALE

- Fiche action 2.1 : Créer les conditions d'accueil à terre des activités maritimes
- Fiche action 2.2 : Renforcer la valorisation et la promotion des produits et métiers de la terre et de la mer dont la pêche, l'aquaculture et l'agriculture
- Fiche action 2.3 : Créer les conditions favorables à la création, la reprise et au développement des activités et des entreprises et à l'innovation



PRIORITÉ 3 : ACCOMPAGNER UN AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ ET DURABLE DU TERRITOIRE

- Fiche action 3.1 : Accompagner les projets facilitant la mobilité durable
- Fiche action 3.2 : Accompagner les projets de production d'énergie locale et de sensibilisation à la maîtrise de la consommation énergétique
- Fiche action 3.3 : Accompagner la création de logements sociaux en centralité, de logements pour les jeunes
- Fiche action 3.4 : Accompagner et soutenir les projets d'aménagement urbain durables



AXE SERVICES COLLECTIFS ESSENTIELS

Services présentant un caractère véritablement structurant pour les territoires et indispensables à la vie quotidienne des citoyens, c'est-à-dire utilisés fréquemment par une majorité de la population, ou considérés comme essentiels au maintien du lien social au niveau local. Ils permettent de répondre aux besoins fondamentaux des habitants/usagers.

Projets éligibles :

- Equipements scolaires et structures de l'enfance et de la jeunesse
- Equipements sportifs : gymnases et pistes d'athlétisme
- Equipements culturels : médiathèque, bibliothèque
- Derniers commerces de proximité
- Equipements associatifs : salles multifonctions, locaux associatifs
- Equipements de santé (maisons de santé pluridisciplinaires) et actions inscrites dans le contrat local de santé

CRITÈRES DE SÉLECTION

Les projets seront éligibles s'ils sont conçus selon une démarche de développement durable

Pour les projets d'investissement :

6/4 6 cibles sur les 4 piliers à atteindre :

Intégration au territoire :

- Foncier maîtrisé
- Accès facilité pour tous

Lien social :

- Insertion/mixité des populations, bien-être et santé
- Mise en valeur du patrimoine et le développement des langues régionales, de l'art et de la culture

Transition écologique et énergétique :

- Préservation des ressources et de la qualité de l'environnement
- Consommation d'énergie maîtrisée

Valeur-ajoutée pour l'économie locale et efficace :

- Projet source de valeur économique
- Projet efficient

Pour les projets de fonctionnement :

2/5 2 cibles sur les 5 à atteindre :

Qualité du lien social

Développement des langues régionales, de l'art et de la culture

Impact environnemental

Qualité de l'emploi

Egalité Femmes-Hommes

Intégralité des fiches actions disponibles sur «www.pays-de-brest.fr - Rubrique «Contrat de partenariat»

MODALITÉS DE FINANCEMENT



- Autofinancement : 20% ou 30% minimum.
- Plancher crédits régionaux : 10% et 5 000 € (2 000 € pour les associations)
- Plafond crédits régionaux : 30% pour les dépenses matérielles et 40% pour les dépenses immatérielles

POINTS DE VIGILANCE

- Les dépenses payées avant le dépôt de la demande au Pays, ne seront pas éligibles

VOTRE CONTACT AU PAYS DE BREST

- Mickaèle LE BARS

02 98 00 62 34

mickaële.le-bars@pays-de-brest.fr



Pays de Brest
PÔLE MÉTROPOLITAIN

